

Désignation

ECFT « Ecole de conduite et de formation taxis » désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 44-48 avenue du Général de Gaulle – 94240 L'Hay les roses.

L'ECFT met en place et dispense des formations continues en inter et en intra, à L'Hay Les Roses et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent il est convenu de désigner par :

- Stagiaire : Personne physique qui participe à une formation.
- Client : Personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation.
- CGV : Conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : Opérateurs de compétences agréé par l'Etat chargé d'aider les entreprises et les accompagner à favoriser l'évolution professionnelle des salariés par le biais de la formation continue.
- Pôle emploi : Opérateur du service public de l'emploi
- Caisse de dépôt et consignations : Institution financière publique gestionnaire de « mon compte formation » CPF.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par ECFT pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société ECFT s'engage à fournir un devis au client à sa demande soit en main propre, soit par mail ou via le portail de la caisse de dépôt et consignations « Mon compte formation ». Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord » ou de valider ce dernier via son espace personnel « Mon compte formation ».

Le cas échéant une convention ou un contrat peut être établie entre l'ECFT et le client, L'OPCO, Pôle emploi ou tout autre organisme financeur.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer à la commande, dès la réservation de la prestation ou à la signature du contrat ou de la convention de formation, au comptant. Un paiement échelonné en 3 à 5 fois peut être accordé pour les formations longues dont la durée est supérieure à 2 semaines. Les modalités seront précisées dans le contrat de formation. Le règlement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, pôle emploi ou un autre organisme financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'ECFT ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO le 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une formation

L'annulation d'une inscription en formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrés avant le jour et l'heure prévus de démarrage de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une demande par lettre recommandée avec accusé de réception et adressé à l'ECFT. En cas d'annulation moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation et sans motif de force majeure dûment reconnue et justifié, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

Motifs de force majeure : (Les justificatifs seront demandés quelque en soit le motif).

- Refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ;
- Retour à l'emploi du stagiaire entre le moment de l'inscription et l'entrée en formation ;
- Accident ou décès du stagiaire ou d'un proche (premier niveau) ;
- Maladie ou hospitalisation du stagiaire

Une demande de report de participation à une autre session de formation peut également être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours ouvrés avant la date de début de la formation. En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou à un cas de force majeure, l'ECFT ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation de l'ECFT, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à ECFT sont utiles pour le traitement de l'inscription, l'établissement des attestations, ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant. L'ECFT s'engage à appliquer les mesures administratives, et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. L'ECFT s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contraintes légales. Dans tous les cas, les données seront conservées et effacées selon la législation en vigueur.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ECFT et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Créteil.